Genre du véhicule		Marque de fabrique 🛶 🕶	Type			Fiche 0	l'homoid	gat	ion N°		
Chariot de travail (Véhicule spéc		CLAYSON		8040		СН	51	7	8	2	3
Constructeur	SPERRY NEW HOLLAND, Leon Claeysstrasse 3A, B-8210 Zedelgem - Belgie sur la plaquette du constructeur: "8040"										
Paquette constructeur N° du châssis Identification du moteur Importateur principal Véhicule homologué	à droite, sur le cadre de la plateforme du poste de commande à droite, à l'avant sur tôle, au-dessus de l'essieu avant "2713 E" à l'arrière, au centre du bloc (frappée par l'importateur) GRUNDERCO SA., 1242 Satigny / GE et 6287 Aesch / LU 4504401										
Chassis Nombre d'essieux Direction Transmission Nombre de vitesses Frein de service	variateur + 3 sans palie: hydraulique,	Nombre de roues 4 e, a.assist.hydrauliqu boîte mécanique rs Entranement su à disques, sur les arbr s AV; freins indépendan	r roues AV es ritzel resp.		FORD (GB) en ligne D eau 105 5972	Type Temps Position Nombre Course	cy lindr	es	6 11	13 S	
Fren auxillaire Fren d'arrèt Ralenbsseur	avec verroui récanique, à sur les roue	llage lisques,sur les arbres		Cylindree Puissance en kW CV Bruit à l'arrêt Silencieux Mesure des gaz	76 DIN 77,5 dB/A	180 mm				30	
Contrôle 2 circuits Carrosserie Nombre de portes Caintures securité Caie	moissonneuse	re(roviseurs	abine fermée +-)	Poids Poids a vide Charge utile Poids total	ayant (3610)5000	amere (1860)1300			(470)	6300
Antivol Nombre de places t	1 av	centre	ar	Garantie fabr. Dimens, pneus Ply/bars Charge	5900 18.4 - 30 10 / 1,8 5630 30	2500 10.5/ 8 / 3 3420 30		18 -	(Van	antes	
Cimensions Longueur Largeur Hauteur Porte à faux lat av ar Cistance volant vers l'ava	(8600)705 (3380)292 370 (3190)161 203	O Empattements 340 C Essieu double av 246 C Voies av 246 C av av 246	ar 2000	Garantie poids remorquable avec frein Garantie poids remorquable sans frein Garantie poids de l'ensemble Poids remorquable testé Vitesse maximale selon le constructeur Vitesse maximale testée			23.7 24.5 50 t/min au moteur			km/h	

Equipment Feux de route Feux de croisement Feux de position Feux rouges	\$) CR (E) CR (E) A (E) R-S1 (5)	Indications pour le pe Genre du vehicule Marque et type	Chariot de travail agricole (Vhc.spéc.) CLAYSON 8040					
Clignoteurs av Catadioptres av Feux de gabant av	R-S1 (E) AV=, 4 (E) ar 2a (E) , I (E) ar I (E) 3 lampes de travail	Homologation N° CH Carrossene	n 5178 23 moissonneuse-batteuse					
Feux complementaires Eclarage plaque Essuie-glace Avertisseurs	1 feu de danger CH 1 1280 03/CH 1200 ++) avec/sans lave-glace BUSCH el 20016 ou d'autres modèles homologués	Places total Poids à vide Charge utile Poids total	1 avant					

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- r) Voir fiche des emissions.
- *) Véhicule spécial : Largeur.
- +) Insonorisation : La sortie de l'échappement est dirigée vers le haut (importateur).
- ++) Carrosserie : Sur demande avec cabine fermée; l'équipement selon l'OCE doit être contrôlé lors de
 - l'immatriculation.
- §) Equipment : La hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV admise pour raisons techniques.

A noter dans le rermis de circulation:

- 101 Nombre de plombs: 1 son emplacement: sur butée de pleine-charge.
- 115 Feu orange obligatoire (pour largeur supérieure de 3000 mm).
- 125 Autorisation spéciale obligatoire.
- 136 Permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire.
- 137 Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: l'arrière du vhc.; les supports des feux AR; la partie AR de la table de coupe, de chaque côté et la protection avant.
- 133 Dispositifs de protection obligatoires pour les parties suivantes du véhicule: à l'avant, devant la table de coupe ou si la table de coupe est transportée séparément, devant la fixation de la table de coupe.
- 139 Les parties suivantes du véhicule doivent être enlevées avant la course: les diviseurs à l'avant ou la table de course dépassant 3500 mm de largeur.
- 141 Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la table de coure à la hauteur requise; l'échelle doit être relevée; le canal de vidange doit être rentré et assuré.